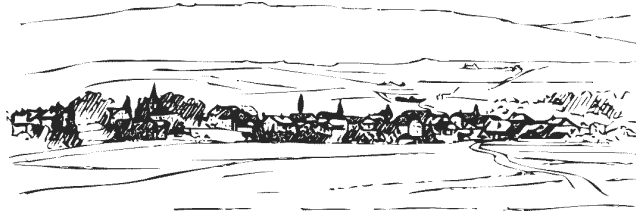




Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières



Procès-verbal du Conseil général du 18 décembre 2025
Salle du collège de La Gouvernière
Séance ordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 novembre 2025.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Création d'une nouvelle dépense annuelle pour la participation financière de la Commune de Lignières au financement du Centre de santé sexuelle de Neuchâtel. Rapport à l'appui.
6. Budget de l'exercice 2026. Rapport à l'appui.
7. Lettres et pétitions.
8. Motions et propositions.
9. Résolutions, interpellations et questions.
10. Communications du Conseil communal.

1. **Appel.**

M. Wälchli, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun. Il donne la parole à la secrétaire du Conseil général, E. Bonjour, pour procéder à l'appel.

La secrétaire du Conseil général, E. Bonjour, procède à l'appel. 13 membres du Conseil général sont présents et 1 est excusé. Quant au Conseil communal, 4 membres sont présents et J. Chiffelle est excusée. S. Bianchini, administrateur communal et S. Racine, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal sont également présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 novembre 2025.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation de l'ordre du jour.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès à l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du président.

M. Wälchli, président du Conseil général, s'adresse aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux ainsi qu'aux membres de l'administration communale et leur exprime toute sa gratitude pour le travail effectué durant l'année. Voici ses commentaires.

L'année qui s'achève a été riche en défis et en débats mais surtout en termes de décisions importantes. Ensemble, vous avez étudié, discuté et traité un grand nombre de dossiers parfois complexes dans des délais souvent très courts. Principalement, le projet de la zone sportive actuellement en cours de réalisation pour le bien être de notre Commune et de ses habitants ainsi que pour le projet de la rénovation énergétique du collège de La Gouvernière qui se réalisera l'année prochaine. Votre engagement, votre rigueur et votre sens des responsabilités ont permis de faire avancer ces projets qui marqueront durablement notre Commune. Je tiens à saluer la qualité des échanges qui ont animé nos séances de Commissions. La diversité de nos points de vue n'a jamais été un obstacle, mais au contraire une richesse qui nous a permis de trouver des solutions équilibrées et adaptées. C'est dans cette pluralité que réside la force de notre village. Je n'oublie pas non plus le temps que chacun consacre à ces missions. Souvent, on parle également de vos obligations professionnelles et personnelles. Votre disponibilité et votre dévouement sont la preuve d'un véritable attachement au service public et à l'intérêt général.

Pour conclure, permettez-moi de vous adresser un immense merci pour votre travail, votre énergie et votre sens du collectif. Continuons ensemble à bâtir un avenir solide pour notre beau village.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente fin d'année ainsi que de joyeuses fêtes.

M. Wälchli est remercié par des applaudissements.

5. Création d'une nouvelle dépense annuelle pour la participation financière de la Commune de Lignières au financement du Centre de santé sexuelle de Neuchâtel. Rapport à l'appui.

L'entrée en matière est acceptée par un levé de mains. Tous les documents relatifs à ce sujet figurent sur la plateforme ECHO. M. Wälchli donne la parole à la Commission financière et de gestion.

E. Schwab, au nom de la Commission financière et de gestion, informe que le dossier concernant cette nouvelle dépense a été étudié. Il ne s'agit d'ailleurs pas vraiment d'une nouvelle dépense puisque quelques factures ont déjà été réglées au Centre de santé sexuelle de Neuchâtel. Afin d'assurer la pérennité de ce service à la population, il rappelle que le budget s'élève entre CHF 300.-- et CHF 1'000.-- par année et que celui-ci ne représente pas un forfait mais est facturé en fonction des consultations de nos habitants.

Dès lors, la Commission financière et de gestion a accepté cette dépense à l'unanimité.

M. Wälchli donne la parole au parti libéral radical.

M. Bonjour, au nom du parti libéral radical, informe que ce système était déjà plus ou moins en vigueur indirectement. Son parti adhère aux commentaires de M. E. Schwab et accepte cette dépense à l'unanimité.

M. Wälchli donne la parole au parti socialiste.

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, confirme également qu'après avoir étudié le rapport, son parti a accepté ce point à l'unanimité.

M. Wälchli lit l'arrêté relatif à la cette nouvelle dépense annuelle et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Budget de l'exercice 2026. Rapport à l'appui.

Tous les documents relatifs à ce sujet figurent sur la plateforme ECHO. L'entrée en matière est acceptée par un levé de mains. M. Wälchli donne la parole à la Commission financière et de gestion.

T. Bonjour, au nom de la Commission financière et de gestion, revient sur le rapport qui présente un bénéfice de CHF 14'400.--. Ce rapport est marqué de deux éléments extraordinaires qui sont :

- la reconnaissance dans les comptes des ventes des parcelles du quartier du Sasselet pour un montant de CHF 885'000.--.
- la proposition de baisse du coefficient fiscal communal de 10 points pour l'année 2026 uniquement représentant un impact d'environ CHF 320'000.--.

Sans ces deux éléments extraordinaires, le budget aurait présenté un déficit de CHF 168'000.--.

Pour ce qui est du budget, les principales augmentations concernent les postes dont la Commune n'a pas le contrôle tels que les dépenses liées aux structures pré et parascolaires, les dépenses d'aide sociale, les augmentations de subsides LAMAL, les salaires ainsi que les charges sociales associées des employés communaux. Pour le reste, tous les détails figurent dans le rapport très complet du Conseil communal qu'il conseille de lire.

Le budget 2026 ne prévoit pas de prélèvement dans les fonds créés dans les comptes 2024 pour couvrir les frais d'entretien de la nouvelle zone sportive ; ceci n'est pas nécessaire puisqu'un bénéfice est prévu en 2026.

Concernant la baisse fiscale, T. Bonjour refait l'historique. Les premières dépenses d'investissement liées à l'aménagement du quartier du Sasselet ont eu lieu en 2007. La première parcelle vendue a eu lieu en 2016 et la dernière parcelle a été vendue en 2024. Tous les coûts d'aménagement ainsi que toutes les recettes liées aux ventes n'ont encore jamais été reconnus aux comptes de résultat de la Commune ; jusque-là, il s'agissait uniquement d'écritures de bilan. Le projet étant désormais finalisé, il est possible d'en reconnaître le bénéfice.

Même si le bénéfice n'a pas été présenté dans les comptes, la Commune a présenté les bénéfices depuis 2021. Mais le coefficient fiscal est resté inchangé à 77% durant toutes ces années et celui-ci est très élevé en comparaison avec les autres communes du canton. Puisque ce bénéfice extraordinaire est la conséquence d'événements qui se sont produits dans le passé et que la population n'a jamais pu profiter de ce bénéfice, la Commission financière et de gestion a estimé le rattrapage proposé par le Conseil communal tout à fait justifié. Le coefficient fiscal sera donc de 67% pour l'année 2026 uniquement.

La Commission financière et de gestion tient également à relever que cette décision n'a que très peu d'impact sur les comptes des années 2027 et suivantes.

Pour les années futures, en se référant au plan financier et des tâches, la Commune procédera à de nombreux investissements qui seront financés par une augmentation de la dette communale. Par exemple, au niveau du collège, du CAD, de l'approvisionnement en eau, des routes, etc. Ceci aura pour conséquence une augmentation de la taille du bilan ainsi qu'une augmentation des charges d'amortissement et d'intérêts. Des déficits sont donc prévus et sont supportables au vu de la fortune communale mais une priorisation sera nécessaire entre les travaux indispensables et ceux pouvant être reportés. En conclusion, la Commission financière et de gestion a approuvé le budget 2026 et la baisse d'impôts à l'unanimité et recommande au Conseil général d'en faire de même.

M. Bonjour remercie le Conseil communal ainsi que l'administration communale pour tout le travail fourni.

M. Wälchli donne la parole au parti libéral radical.

E. Schwab, au nom du parti libéral radical, salue grandement cette baisse d'impôts faisant profiter la population des bons résultats de cette année à venir très positive. Toutefois, comme l'a mentionné T. Bonjour, avec prudence pour les budgets 2027 et suivants. Son parti se réjouit de cette mesure en faveur de la population.

Quant au budget, celui-ci parle de lui-même en présentant un bénéfice depuis quelques années et celui-ci a été préavisé favorablement par son parti.

M. Wälchli donne la parole au parti socialiste.

B. Guye-Bergeret, au nom du parti socialiste qui a étudié ce budget, informe que quelques questions se sont posées, notamment au niveau des chiffres qui s'éloignaient de plus de 10 à 15%. Il relève que le rapport est bien ficelé et celui-ci a répondu à bon nombre de questions, particulièrement au niveau de la baisse d'impôts et du projet de la zone sportive.

Cependant, certaines questions n'ont pu être pleinement clarifiées :

Le compte no 3410 (sport) présentait CHF 63'000.—au budget 2025 et CHF 112'000.—en 2026. D'où provient cette différence ?

S. Bianchini répond que ceci est dû aux charges d'entretien ajoutées pour la zone sportive et rappelle que comme expliqué par T. Bonjour, il a été décidé de ne pas prélever dans le fonds de réserve compte-tenu du bénéfice obtenu. Il s'agit aujourd'hui d'une estimation et cette charge sera calibrée après un exercice complet.

Le compte no 7900 (aménagement du territoire) présentait CHF 63'000.—au budget 2025 et CHF 147'000.—en 2026. D'où provient cette différence ?

S. Bianchini donne deux explications.

D'une part, les charges d'amortissement de la révision du plan d'aménagement viennent grever ce chapitre pour lequel CHF 400'000.-- ont été investis avec un amortissement de 10% par année, représentant une somme de CHF 40'000.--.

La 2^{ème} réponse étant les heures effectives consacrées par le personnel pour le traitement des permis de construire qui deviennent toujours plus complexes et qui demandent toujours plus de travail.

B. Guye-Bergeret poursuit concernant la baisse d'impôts en se demandant pourquoi ce choix a été fait plutôt que de baisser de 2-3% sur plusieurs années et si ceci aurait une incidence sur la péréquation financière ?

S. Bianchini répond que la péréquation financière actuelle ne prend plus en compte le coefficient fiscal. Seule la capacité fiscale de la Commune est prise en compte.

B. Guye-Bergeret remercie S. Bianchini pour ces explications et informe que son parti a accepté ce budget et recommande au Conseil général d'en faire de même. Il remercie l'administrateur et toutes les personnes qui ont permis d'établir ce budget.

M. Wälchli donne la parole au Conseil communal.

O. Gauchat, au nom du Conseil communal, précise que par rapport à la baisse d'impôts prévue en 2026 et selon le règlement général d'application de la loi sur les contributions directes chapitre 2, article 2, l'autorité communale compétente communique au Conseil d'Etat le coefficient de l'impôt direct communal dû par les personnes physiques jusqu'au 30 novembre de l'année précédant la période fiscale.

Les délais étant dépassés, des renseignements ont été pris et OG confirme que, même si les premières tranches d'impôts n'ont pas pu être adaptées, un correctif sera transmis par la suite.

M. Wälchli lit l'arrêté relatif à la fixation du coefficient fiscal en 2026 ainsi que l'arrêté relatif à l'adoption du budget de l'exercice 2026.

Les arrêtés sont acceptés à l'unanimité.

7. Lettres et pétitions.

Néant.

8. **Motions et propositions.**

Néant.

9. **Résolutions, interpellations et questions.**

Néant.

10. **Communications du Conseil communal.**

F. Bonjour, donne la parole aux Conseillers communaux.

O. Gauchat communique deux points :

Noël des aînés du 3 décembre 2025 à la Gouvernière

Les 59 participants ont passé une très belle journée enrichie par le discours du pasteur Siegenthaler ainsi que par une tombola qui a beaucoup plus. Tous se réjouissent de la prochaine édition.

Temple de Lignièrès – remise en état du portail

Ce portail nécessite quelques travaux de réparation qui auront lieu début 2026.

O. Gauchat lit les communications de J. Chiffelle, absente ce soir.

Etat d'avancement des travaux de la zone sportive et de détente

Comme je vous l'avais déjà annoncé lors de la dernière séance, la pose de l'enrobé, qui sert de fondation aux différentes installations sportives, a été effectuée. Par contre, les températures actuelles ne permettent pas de poser l'EPDM sur le terrain multisport et la piste d'athlétisme. Ces travaux seront donc entrepris ultérieurement.

Les buttes arborisées seront terminées cette semaine afin de permettre la réalisation du chemin en copeaux à la rentrée. Tous les jeux, à l'exception du toboggan, ont été installés. Les plantations des arbres débiteront en février 2026.

Quant au couvert des familles, les portes et les installations sanitaires doivent encore être posées. Le crépis des façades sera également réalisé quand les températures le permettront.

Le chemin piétonnier du côté du camping a été goudronné. La deuxième étape du goudronnage sera effectuée l'année prochaine.

Finalement, une grande partie du chantier sera à l'arrêt du 18 décembre 2025 au 19 janvier 2026.

Naturalisation de Mme Darielle Noëlie Sossou

Le Conseil communal, sur proposition de la commission des naturalisations et agrégations, a accepté la demande de naturalisation de Mme Darielle Noëlie Sossou, domiciliée à Lignièrès depuis une dizaine d'années.

Engagement de Mme Sophie Boillat à la structure d'accueil parascolaire Ratatouille

En raison de la démission de Mme Céline Neuenschwander, le poste d'auxiliaire à la structure d'accueil parascolaire a été mis au concours. Après avoir reçu plusieurs candidates, notre choix s'est porté sur Mme Sophie Boillat, domiciliée à Lignièrès, qui commencera officiellement son activité le 1er février 2026. Mme Boillat effectue déjà un remplacement dans la structure suite à l'incapacité de travail de Mme Neuenschwander.

Informations diverses

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil général est agendée au 29 janvier 2026 où il sera notamment question du crédit d'engagement pour la réalisation des travaux du collège de la Gouvernière et de ses alentours.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de la commune pour leur excellent travail tout au long de l'année. Notre commune traite actuellement plusieurs dossiers d'envergure qui requièrent une attention particulière et des ressources importantes.

Je tiens également à vous remercier vous, les membres du Conseil général, pour votre implication au sein de ce conseil et dans les différentes commissions. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous invite à participer au traditionnel apéro qui suit cette séance.

D. Schleppi communique les points suivants :

Police du feu et salubrité publique

Les visites se sont terminées samedi dernier avec l'aide du nouveau programme. Maintenant nous allons regarder avec l'administration pour rédiger les rapports de visites.

Approvisionnement en eau

Lignières possède 2 sources d'approvisionnement en eau pour la distribution d'eau potable. 1 source aux Fèves, captage en profondeur et 1 source à Chemenau, captage par drainage. L'eau est toujours traitée par ultraviolet. Si la turbidité de l'eau est trop élevée, c'est-à-dire le degré de trouble d'un liquide causé par des matières en suspension, le traitement par ultraviolet ne peut plus traiter correctement l'eau et doit passer par l'ultrafiltration. Notre module d'ultrafiltration arrivant gentiment en bout de vie, nous avons procédé à des analyses de la turbidité de l'eau.

Les mesures sur 2 ans, suite à l'installation de turbidimètres voté ici même en 2023, nous montrent que l'eau provenant des Fèves est toujours en dessous de la valeur admissible pour le traitement par UV. Par contre, l'eau de Chemenau, lors de périodes pluvieuses, est en dessus de ce que peuvent traiter les UV et doit donc passer par l'ultrafiltration.

Suite à une séance avec Viteos, nous avons pris la décision de mettre en "rebut" l'eau trop chargée et de ne garder que celle qui peut être traitée par UV et ainsi, se passer de l'ultrafiltration. Il ne s'agit que d'une adaptation software ; tout ce qui est de la tuyauterie reste tel-quel. La source des Fèves a suffisamment de capacité, même en été, pour pouvoir se passer de Chemenau durant les périodes pluvieuses. La solution retenue nous évite de remplacer l'ultrafiltration d'un montant de CHF 400'000.--.

C. Fontes communique les points suivants :

Création d'un cheminement piétonnier et réduction de la vitesse à la rue du Montilier

Le projet en cours prendra plus de temps que prévu puisque l'étude de celui-ci s'est élargie par rapport à ce qui était initialement prévu. Il reviendra sur ce sujet en 2026.

Déplacement du silo à sel

Celui-ci sera déplacé de l'écopoint au CAD lors de travaux d'assainissement de la centrale de chauffe.

Car Postal - retards

Cette semaine encore, des retards ont été annoncés et cette situation est pesante. Une séance avait déjà eu lieu cette année afin de discuter de cette problématique et la prochaine réunion est agendée à mi-janvier 2026. Lors de celle-ci, Car Postal devrait présenter des mesures qui pourraient être prises afin de respecter les horaires. C. Fontes conseille à tout un chacun de continuer à communiquer ces défaillances via l'application ou sur le site internet de Car Postal.

Déchetterie – remplacement du presse-cannette

Le presse-cannette présentait des défauts et a été changé cette semaine.

M. Fontes termine en remerciant l'ensemble des collaborateurs de la Commune, le Conseil général ainsi que le Conseil communal pour le travail fourni en 2025. Il en profite également pour présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

F. Bonjour communique le point suivant :

Changement des compteurs au CAD

L'entreprise du Gaz procède actuellement au changement des compteurs ainsi qu'à la pose des brides de soutien et cette opération durera une bonne partie de l'hiver. Il rassure l'assemblée en précisant qu'il s'agit de maintenance et non pas de panne.

Il termine en présentant ses vœux pour la nouvelle année ainsi qu'un joyeux Noël à tous. Il se réjouit de tous vous revoir l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

M. Wälchli remercie les Conseillers communaux pour leurs communications et lève la séance à 20h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

Michaël Wälchli

Elodie Bonjour